



## **INFORMATIONS LEGALES #CORONAVIRUS SUR LES PERMIS DE SEJOUR ET LES RECOURS**

Si vous avez demandé un permis de séjour pour la première fois ou si vous devez renouveler votre permis, vous ne pouvez vous rendre à la préfecture de police qu'après le 15 avril. En revanche les titres de séjour expirant du 31 janvier 2020 au 15 avril 2020, non encore renouvelés, sont valables jusqu'au 15 juin.

Les billets de voyage et les cartes d'identité qui sont déjà expiré ou sont sur le point d'expirer sont valables jusqu'au 31 août.

Si vous avez reçu une réponse négative de la commission ou du tribunal mais n'avez pas encore fait appel, tout reste ferme' jusqu'au 15 avril. Il faut vite trouvez un avocat .

Si vous avez une expulsion ou une validation de la détention au cpr, avec ces normes il n'y a pas de suspension.

Si vous devez présenter une première demande d'asile ou une demande d'asile répétée, vous pouvez contacter l'office de la police de la ville où vous vivez. Si l'office de la police refuse, vous pouvez vous adresser au tribunal qui, dans ces cas, admet votre cas (procédure de précaution ou d'urgence conformément à l'article 700 du Code de la procédure civile italien) avec l'aide d'un avocat.

Si vous devez demander une inscription, vous pouvez le faire en ligne avec un simple e-mail. Envoyez le formulaire approprié, et également dans ce cas de refus ou de non-réponse, vous pouvez poursuivre la Cour (procédure de précaution ou d'urgence conformément à l'art 700 CPP) avec l'aide d'un avocat

Toutes les conditions pour faire appel devant le tribunal administratif pour le rejet des permis pour raisons de travail sont suspendues jusqu'au 15/04/2020, vous pouvez demander au juge de suspendre les mesures conte

Les billets de voyage et les cartes d'identité qui sont déjà expiré ou sont sur le point d'expirer sont valables jusqu'au 31 août.

Si vous avez reçu une réponse négative de la commission ou du tribunal mais n'avez pas encore fait appel, tout reste ferme' jusqu'au 15 avril. Il faut vite trouvez un avocat .

Si vous avez une expulsion ou une validation de la détention au cpr, avec ces normes il n'y a pas de suspension.

Si vous devez présenter une première demande d'asile ou une demande d'asile répétée, vous pouvez contacter l'office de la police de la ville où vous vivez. Si l'office de la police refuse, vous pouvez vous adresser au tribunal qui, dans ces cas, admet votre cas (procédure de précaution ou d'urgence conformément à l'article 700 du Code de la procédure civile italien) avec l'aide d'un avocat.

Si vous devez demander une inscription, vous pouvez le faire en ligne avec un simple e-mail. Envoyez le formulaire approprié, et également dans ce cas de refus ou de non-réponse, vous pouvez poursuivre la Cour (procédure de précaution ou d'urgence conformément à l'art 700 CPP) avec l'aide d'un avocat

Toutes les conditions pour faire appel devant le tribunal administratif pour le rejet des permis pour raisons de travail sont suspendues jusqu'au 15/04/2020, vous pouvez demander au juge de suspendre les mesures contestées.